



rupture de periode d'essai et heures supplémentaire

Par **jeremy64240**, le **13/05/2011** à **22:21**

bonsoir, je vous explique mon cas. je suis dans la restauration sur un poste de pâtissier. J'ai donné ma démission cet après midi sachant que je suis en période d'essai(3mois). Sur cet période d'essai j'ai réalisé en moyenne 60 heures par semaines et mes heures ne m'ont jamais été payé car il m'on dit qu'elle me serait payé à l'année ou le jour de mon départ. Je suis (enfin j'espère) en droit de demandé ses heures. Comment être sur qu'il me paieront bien ses heures? et si il ne les paie pas (comme je le soupçonne) que puis je faire? Comment sont payé les heures supplémentaire (heure de nuit, jour férié, week-end...) je n'y connait pas grand chose donc si certain renseignement vous manque n'hésité pas a me le dire et je vous compléterai mon cas. merci a tous ceux s'intéressant a ma question. bonne soirée

Par **P.M.**, le **14/05/2011** à **12:07**

Bonjour,

Si toutes vos heures ne vous sont pas payées il conviendrait d'envoyer une lettre recommandée avec AR à l'employeur avant éventuellement de saisir le Conseil de Prud'Hommes en référé...

Pour les différentes majorations, il faudrait consulter la Convention Collective applicable...

En cas de difficultés, je vous conseillerais de vous rapptocher d'une organisation syndicale, de préférence de la branche d'activité ou même l'Inspection de Travail...